

Procès-Verbal de l'Assemblée Constitutive – Association « Evasion pour tous les regards »

Date :	Samedi 8 novembre 2025
Heure de début :	11 h
Lieu :	Restaurant le Chemin de Fer, Place Saint-Etienne 4, 1510 Moudon (VD)

Présents et Fondateurs

Nom et Prénom	Fonction	Ville de Domicile	Signature
Sabrina Faretra	Présidente	Moudon	<i>Faretra S.</i>
Maja Perret-Schaerer	Vice-Présidente	Gland	<i>M. Perret-Schaerer</i>
Maja Perret-Schaerer	Secrétaire	Gland	<i>M. Perret-Schaerer</i>
Sindy Guerrero	Trésorière	Moudon	<i>Guerrero S.</i>
Roberto Camporeale	Membre	Attalens	<i>Camporeale R.</i>
Diego Vazquez	Membre	Lausanne	Excusé

Désignation du Bureau de Séance

Conformément à l'usage, l'Assemblée constitutive désigne son bureau pour la séance du jour :

- **Président de Séance** : Sabrina Faretra
- **Secrétaire de Séance (Rédacteur du PV)** : Maja Perret-Schaerer

Le Président de séance constate que l'Assemblée est valablement constituée et rappelle l'ordre du jour.

Ordre du Jour et Résolutions

1. Présentation du Projet d'Association

- **Synthèse** : Sabrina Faretra présente les motivations, les objectifs et les activités envisagés pour l'association "Evasion pour tous les regards", qui vise à faciliter l'accès à la culture/voyage pour des personnes en situation de handicap visuel en mettant l'accès sur l'accessibilité et l'inclusion

2. Décision de Constitution de l'Association

- **Résolution** : L'Assemblée constitutive **décide** à l'unanimité de de créer, conformément à l'Art. 60 et suivants du Code Civil Suisse, une association portant le nom de "**Evasion pour tous les regards**" et dont le siège social est fixé au chemin du Château Sec 32, 1510 Moudon
- **Vote** : Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des Statuts

- **Synthèse** : Le projet de Statuts est lu et soumis à discussion.
- **Résolution** : L'Assemblée constitutive **approuve** et **adopte** l'intégralité du projet de Statuts de l'association.
- **Vote** : Adoptée à l'unanimité
- **Note** : Les Statuts adoptés sont annexés au présent Procès-Verbal et signés par les fondateurs.

4. Élection du Comité

- La Présidente de séance ouvre la candidature aux postes du Comité pour la première année sociale, conformément aux Statuts. Sont élus pour la première année :
 - **Présidente** : Madame Sabrina Faretra
 - **Vice-Présidente** : Madame Maja Perret-Schaerer
 - **Secrétaire** : Madame Maja Perret-Schaerer
 - **Trésorière** : Madame Sindy Guerrero
 - **Autres Membres** : Roberto Camporeale et Diego Vazquez
- **Résolution** : Tous les membres élus **acceptent** leur fonction respective.
- **Vote** : Adoptée à l'unanimité

5. Fixation du Montant des Cotisations Annuelles

- **Proposition** : Le Comité propose de fixer le montant de la cotisation annuelle pour les membres actifs à **50 CHF**.
- **Résolution** : L'Assemblée **approuve** le montant des cotisations proposé.
- **Vote** : Adoptée à l'unanimité

6. Élection de l'Organe de Contrôle des Comptes (Réviseur)

Résolution : L'Assemblée Générale constitutive décide, conformément à l'Article 9 – paragraphe 3 des Statuts et compte tenu de la taille de l'association, que l'organe de contrôle des comptes sera composé de **deux vérificateurs aux comptes internes**.

Élection : Sont élus Vérificateurs aux comptes pour une durée d'une année (jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire) :

- Monsieur Roberto Camporeale
- Madame Maja Perret-Schaerer

Les deux personnes élues acceptent leur mandat

Vote : Adoptée à l'unanimité

7. Divers et Pouvoirs

- **Conflit d'intérêt :** Il est noté l'existence d'un lien entre l'Association "Évasion pour tous les regards" et l'Agence de Voyage **Majestic Voyage**, dont le propriétaire est Monsieur **Roberto Camporeale**, également membre du Comité de l'Association.
- **Résolution Spécifique de Gestion du Conflit :** L'Assemblée constitutive prend acte de cette situation et décide des mesures préventives suivantes :
 - Monsieur Roberto Camporeale se **récusera** de toute discussion et de tout vote du Comité concernant le choix d'une agence de voyage, l'approbation de contrats de prestations avec Majestic Voyage, ou toute décision financière directe ou indirecte impactant son agence.
 - Toute prestation de service fournie par Majestic Voyage à l'Association devra être soumise à une **comparaison de trois devis** différents, garantissant ainsi que le choix de Majestic Voyage, le cas échéant, est fait aux **conditions du marché** et dans le meilleur intérêt de l'Association.
 - Cette situation et les mesures de gestion appliquées seront réévaluées annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.
- **Vote :** Adoptée à l'unanimité.
- **Résolution Générale (Pouvoirs) :** Le Comité nouvellement élu, et en particulier la Présidente, reçoit tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités de constitution (ouverture d'un compte bancaire, démarches auprès du Registre du Commerce si nécessaire, etc.).
- **Vote :** Adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance remercie les participants et lève la séance à **12h30**.

Fait à Moudon, le 8 novembre 2025

La Secrétaire de Séance La Présidente de Séance

Maja Perret-Schaerer

Sabrina Faretra

Signature :

Signature :

M. Perret-Schaerer

S. Faretra